



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 12 février 2014

**Ouverture de la séance à 18h00.  
Appel effectué par Mr Le Maire.**

**Mr Le Maire : Donc, comme à tous les conseils municipaux, je vous propose conformément à la loi, du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance. Pas d'objection ? Donc, je vous propose, de désigner Mme Garcia, ici présente, à moins qu'il y ait une autre volontaire ? Donc, Mme Garcia.**

**Nous passons donc à l'Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2013. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.**

**Rapport n°1: Compte rendu des décisions.**

Mr Siméon : Pour les carburants, je ne me rappelle plus ! On pourrait préciser les fournisseurs ? La 1273 c'est Charvet mais les autres ?

**Mr Le Maire : Ça se trouve où ça ?**

Mr Siméon : La première page ! 13271, 13272, 13274.

**Mr Le Maire : C'est un groupe là : BP, Avia, Agip. Pour nous c'est le plus prêt.**

Mr Siméon : C'est la station quoi, c'est BP ?

**Mr Le Maire : Oui ! Non c'est Avia eux.**

Mr Siméon : Avia ! C'est bon moi j'avais rien d'autre à dire.

Mme Lucchini : Moi je voudrais savoir pour le service de gardiennage. Donc vous avez un marché pour 30 000€. En ce qui concerne les agents qui avaient passé les formations, vous ne les utilisez plus pour le SSIAP ?

**Mr Le Maire : Si !**

Mme Lucchini : Mais comment ça se fait qu'on externalise autant maintenant alors ?

**Mr Le Maire : Parce qu'il y a à chaque manifestation, il y a un certain quota horaire à ne pas dépasser.**

Mme Lucchini : Qu'est ce que c'est qui a changé par rapport à avant ?

**Mr Le Maire : Il y a Mr Sebelon qui n'est plus là, donc il était déjà assez présent.**

Mme Lucchini : Mais il y a d'autres gens qui ont passé le SSIAP aussi depuis ! Parce que c'est une formation qui coûte assez cher quand même.

**Mr Le Maire : Oui mais ils sont utilisés.**

Mme Lucchini : Mais comment ? Puisque... qu'est ce que c'est qui change pour que vous ayez recours à des gens extérieurs par rapport au fait que notre personnel est utilisé ailleurs ?

**Mr Le Maire :** *Parce qu'il y a une ouverture en continu, il faut qu'il y ait un SSIAP en continu. Alors qu'avant il y avait des périodes où il n'y avait pas de SSIAP. Notamment le matin.*

Mme Lucchini : Donc on était dans l'illégalité jusqu'à ce que vous ayez recours à l'extérieur ?

**Mr Le Maire :** *Non ! C'est un changement. Plus de sécurité...*

Mme Lucchini : Mais je ne comprends pas parce qu'on n'a pas changé les heures d'ouverture du CAM donc qu'est ce que c'est qui change ?

**Mme Giannarelli :** *Jusqu'à présent il y avait une partie du personnel administratif qui avait été formé en SSIAP.*

Mme Lucchini : Oui tout à fait !

**Mme Giannarelli :** *A un moment donné quand le personnel était en congés, nous n'avions plus, il y avait une personne qui était en haut à l'étage, qui était SSIAP alors qu'à l'accueil, elle ne l'était pas. Ce qui fait qu'on ne pouvait pas avoir et la surveillance réelle de la personne administrative pour qu'elle puisse faire effectivement son travail administratif et la surveillance de SSIAP. Donc si vous voulez à partir du moment où il était quand même nécessaire d'avoir quelqu'un dès l'ouverture du CAM. C'est à dire à partir de 9h du matin jusqu'à des fois 22h. On ne pouvait pas demander au personnel administratif d'être présent et dans l'administratif et au SSIAP.*

Mme Lucchini : Quel intérêt d'avoir fait passer le SSIAP à d'autres personnes alors ?

**Mme Giannarelli :** *D'avoir fait passer ?*

Mme Lucchini : Le SIAP à d'autres personnes ?

**Mme Giannarelli :** *Parce qu'à l'époque, c'était faisable. Il y avait moins d'heures d'occupation du CAM.*

Mme Lucchini : Mais il n'y a pas très longtemps non plus !

**Mme Giannarelli :** *Non mais le CAM a ouvert jusqu'à 22h ses portes donc ça a quand même, ça donne un panel horaire beaucoup plus large. Et donc c'est pour ça qu'on a fait un appel d'offre et on a recruté, on a ouvert le poste à une société.*

Mme Lucchini : Je veux bien que vous ayez fait un appel d'offre mais je voudrais bien comprendre pourquoi parallèlement on continue à former du personnel parce que ce n'est pas anodin en termes de coût. Il y a un nouvel agent au service technique qui maintenant fait le SSIAP, il ne le faisait pas auparavant. Donc je pense

**Mme Giannarelli :** *Mais c'est plus du personnel administratif ! Voilà !*

Mme Lucchini : Non c'est plus du personnel administratif mais c'est du personnel du service technique qui a passé la formation. Je ne vois pas l'intérêt de dépenser de l'argent pour la formation si ensuite vous avez recours à des prestataires extérieurs.

**Mme Giannarelli :** *Parce qu'ils ne peuvent pas être présents et dans la commune, quand c'est du personnel communal, il y a des fois où l'on utilise ce personnel là et puis il y a des horaires où ils ne peuvent pas travailler 24h/24 donc on les emploie lorsque c'est nécessaire et quand c'est possible. Quand ça ne l'est plus, il faut faire appel à d'autres personnes qui viennent l'extérieur.*

Mme Lucchini : Vous ne me répondez pas vraiment parce que

**Mme Giannarelli : Si, si je vous répons ! Vous ne voulez pas entendre mais je vous ai répondu.**

Mme Lucchini : Au niveau des horaires d'ouverture, il n'y a pas grand chose qui a pu changer, pour ne pas dire rien du tout, donc on

**Mme Giannarelli : Si c'est important ! Quand on fermait à 17h30, maintenant on ferme à 22h, la plage horaire est très importante. Quand vous fermez... ça justifie que le personnel ne peut pas travailler 24h/24 en administratif plus en agent de sécurité. Ce n'est pas possible.**

Mme Lucchini : Non mais j'ai compris mais les associations ont des jours ouvrés jusqu'à 21h ou quoique ce soit, il y avait d'ailleurs ; excusez-moi ; à nommer il y avait Françoise aussi qui faisait le SSIAP tout ça...

**Mme Giannarelli : Oui elle le fait toujours !**

Mme Lucchini : Donc que je sache on fermait quand même à 21h voire parfois à 22h. Donc je ne vois pas ce que vous êtes en train de me dire entre le fait qu'on fermait à 17h et maintenant à 22h. On fermait déjà à 22h.

**Mme Giannarelli : Parce qu'on n'a plus ce personnel administratif en tant que SSIAP c'est tout ! Ils ne peuvent plus se permettre de tourner, ils ne peuvent plus faire et leurs tâches administratives. Ça dure qu'un temps, à un moment donné quand on est très pris dans le timing horaire, on ne peut pas.**

Mme Lucchini : Ecoutez si vous pensez pouvoir, autour de cette assemblée, dire certaines choses très bien ! Moi je vous parle de personnel qui n'est pas administratif et qui faisait fonction de SSIAP, donc il était présent et il n'y avait pas le personnel administratif.

**Mme Giannarelli : Il n'y avait que Mr Sebelon, Françoise et elle prenait du personnel des services techniques. Voilà !**

Mme Lucchini : Oui et on en a encore.

**Mme Giannarelli : Et on en a encore quelques uns.**

Mme Lucchini : Si vous permettez ! On a encore formé

**Mme Giannarelli : Je vous permets, je vous permets !**

Mme Lucchini : On a encore formé du personnel qui n'est pas du personnel administratif récemment et je veux dire j'insiste ça coûte de l'argent au contribuable et parallèlement à ça on utilise des prestataires extérieurs. Maintenant on ne va pas y passer la soirée

**Mme Giannarelli : Non, non sûrement pas !**

Mme Lucchini : Vous avez expliqué votre point de vue, je donne le mien. Passons à autre chose.

**Mme Giannarelli : Très bien ! Passons, passons.**

Mme Lucchini : Alors ensuite, je voudrais savoir donc vous avez mis pour le cocktail dinatoire du nouvel an pour le personnel. Vous avez mis le prix 29,50€/personne. Il y a eu combien de personnes à ce repas ?

**Mr Le Maire : Entre 200 ; je n'ai pas le chiffre exact ; mais entre 210 et 220.**

Mme Lucchini : Très bien ! Ensuite, nous avons eu une soirée qui a eu lieu là, il y a deux jours ; une très belle soirée ; je l'ai cherché mais je n'ai pas vu la décision. Peut être que c'est moi qui ai fait une erreur mais dans les conseils municipaux, je n'ai pas vu de décision pour voir le prix de cette manifestation.

**Mr Le Maire : Elle apparaîtra plus tard puisque c'est**

Mme Lucchini : Vous pouvez nous annoncer le prix de cette manifestation malgré tout ?

**Mr Casimir : J'ai ai pas le souvenir du prix !**

Mme Lucchini : Vous ne vous en souvenez plus ! C'est quand même bizarre chaque fois c'est difficile !

**Mr Casimir : Mais on pourra vous le donner, vous le faire parvenir. Il n'y a pas de problèmes.**

Mme Lucchini : Non bien sur c'était pour faire un peu une comparaison parce que c'est intéressant de connaître le prix par rapport au prix d'entrée. Comme c'était exceptionnellement peu cher, on s'en réjouit mais on voulait savoir combien a coûté la manifestation. Vous ne savez pas.

**Mr Casimir : Ce n'est pas qu'on ne sait pas !**

Mme Lucchini : Ecoutez je ne pense pas qu'il y ait 100 million de manifestations quand même ne pas savoir combien on paye une manifestation, bon !!! Ce n'est pas grave, passons à autre chose !

Mr Autechaud : Parce qu'on manifeste beaucoup à Rognac ! Pas contre l'austérité en tous les cas, enfin bon !

Mme Lucchini : C'est à dire que c'est de l'argent publique donc on fait peut être pas autant cas aux sommes qui sont dépensées.

**Mr Le Maire : Bien sûr ! Bon autre chose ?**

**Mme Giannarelli : Non, non ! Étant donné que nos prestations en matière culturelle n'ont pas augmenté d'une année sur l'autre, elles sont dans le même tarif que ce qu'on a voté les années précédentes. Le montant du budget des festivités n'a pas augmenté ni cette année, ni l'année dernière. Donc, nous sommes dans la même tranche. Nous n'avons pas dépensé plus cette année que nous l'avons dépensé. Henri c'est ta délégation mais je me permets de répondre.**

**Mr Casimir Vous avez bien raison !**

Mme Lucchini : Ce n'est pas le budget global dont je vous parle Mme Giannarelli. Je vous parle de ce spectacle. J'estime que quand on passe une décision et qu'on engage la commune, on devrait quand même savoir pour combien on l'engage, notamment quand vous avez un adjoint qui est délégué et qui lui même décide de choisir un spectacle.

**Mr Le Maire : Bon on a dit qu'on passait !**

Mme Lucchini : Oui passez !

**Mme Giannarelli : Oui on passe !**

**Mr Le Maire : Autre question ?**

Mr Siméon : Oui ! Toujours dans la culture. Henri t'as fait le booking pour le reste de l'année ou quoi ?

**Mr Casimir : Pardon ?**

Mr Siméon : T'as fait le booking pour le reste de l'année ?

**Mr Casimir : Oui !**

Mr Siméon : Le festivalier tout ça ? C'est pour juin etc. ?

**Mr Casimir : Oui ! Tout à fait !**

Mr Autechaud : C'est bon ? Moi j'ai deux questions. La 1ère c'est concernant « enfant jeunesse, la ferme pédagogique », les 350€ sont alloués par rapport à un projet spécifique ou par rapport à un fonctionnement normal.

**Mme Giannarelli : Tous les ans, les enfants vont à la ferme pédagogique.**

Mr Autechaud : Voilà, donc c'est un fonctionnement normal.

**Mme Giannarelli : « Normal » tout a fait !**

Mr Autechaud : Et puis ensuite la 2ème question c'est un comparatif, les conventions de la vie associative. « Les conventions de mise à disposition du CAM, donc avec différentes associations pour des lotos. Alors ça va de 27,50€ jusqu'à 209€. Pourquoi c'est différent ?

**Mr Le Maire : C'est le tarif horaire du SSIAP, de la personne... voilà !**

Mr Autechaud : Parce que entre 27,50€ et 209€ ça fait quand même... après il y a 154, 132...

**Mr Le Maire : C'est le nombre ça !**

**Mme Giannarelli : C'est les heures !**

Mr Autechaud : Pour un loto normalement les heures...

**Mme Giannarelli : Si c'est les heures de SSIAP !**

**Mr Le Maire : Les heures d'ouverture !**

Mr Autechaud : Ah oui d'accord !

**Mme Giannarelli : Les heures d'ouverture !**

Mr Autechaud : Ça fait une sacrée différence !

**Mr Le Maire : Voilà donc on prend acte de ces décisions !**

**Rapport n°2 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE. Bon écoutez là, nous ne faisons qu'appliquer le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics qui a fixé donc un relèvement, puisque c'était 200 000 avant, c'est 207 000 aujourd'hui. Et c'était 5 000 000 tous ronds et c'est 5 186 000 aujourd'hui. Voilà ! On nous demande d'appliquer le décret tout simplement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Voilà, donc nous passons au rapport n°3 : c'est LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE 2014. Donc comme d'habitude, le budget primitif a été élaboré dans un souci de maîtrise des dépenses. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante : en section de fonctionnement pour 17 545 767,32 € et en section d'investissement pour**

**1 313 105,32 €. Donc vous avez l'analyse des recettes de fonctionnement qui sont sensiblement les mêmes que celles de l'année dernière. Nous avons souhaité reconduire le budget, pratiquement, le budget primitif de l'année dernière. Ce qui nous permet de pouvoir, compte tenu de lorsque ce budget sera voté, de pouvoir verser des subventions à toutes les associations qui en ont fait la demande. Et vous verrez dans un rapport suivant, les subventions aux associations qui ont un budget important. Plus de 23 000 puisqu'on est obligé de le voter à part. Et étant donné que nous n'avons pas voté le compte administratif, lorsque ce compte administratif sera voté, l'équipe qui sera en place fera un BS supplémentaire. Un BS donc à sa convenance, c'est à dire en principe au mois de juin.**

Mme Lucchini : Donc vous ne rentrez pas plus dans le détail ?

**Mr Le Maire : Pas plus !**

Mme Lucchini : D'accord ! Alors moi je voudrais quand même dire...

Mr Siméon : Les subventions ça ne vaudrait pas la peine de les lire ?

**Mme Caillol : Elles sont identiques !**

Mr Siméon : Elles sont identiques ! C'est bon !

Mme Lucchini : Alors moi pour ce budget, je dirais que je ne rentrerais pas dans le détail, considérant effectivement qu'il s'agit d'un budget de reconduction et que la prochaine municipalité aura à justifier en fonction de ses propres choix politiques. Toutes fois, trois points ont attiré mon attention. Malgré tout vous ne faites absolument pas état d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la loi sur les rythmes scolaires. Alors que vous avez évoqué aux associations notamment de parents d'élèves la nécessité de débloquer entre 200 et 600 000€. Alors la 1ère question c'est pourquoi vous n'avez rien inscrit parce que qui que ce soit

**Mr Le Maire : Ce sera inscrit au BS.**

Mme Lucchini : Oui d'accord. Votre projet d'ailleurs aussi, on n'en a pas entendu parler d'ailleurs. Donc on ne sait pas du tout ce qu'il en est.

**Mr Le Maire : En accord avec l'éducation nationale ça a été reporté pour ne pas considérer un enjeu électoral. Désolé !**

Mme Lucchini : Bon enfin !

**Mme Caillol : 75% des communes ont répondu au mois de février Mme Lucchini.**

Mme Lucchini : Oui, oui ! C'est vrai alors nous allons continuer. Bon vous prévoyez une augmentation de la masse salariale de 0,23%. Pour moi c'est une utopie. On l'a vu sur les six ans, ce n'est pas ce qu'il s'est passé. Juste une petite précision, vous annoncez une baisse des dotations de l'état dans votre document de 6% alors qu'en fait d'après les chiffres que vous annoncez il y a une augmentation de 0,19% ! Donc là dessus ? Ensuite, je vois qu'il y a une augmentation ; que dis-je ; le doublement du remboursement SOPCAV 15MN59 et sécurité sociale ! Ce qui laisse penser le niveau d'augmentation de l'absentéisme dans les rangs du personnel. Ceci étant dit, moi ce que je vois c'est que lorsqu'on ajoute ces dépenses qui vont arriver, dans la colonne des dépenses on s'aperçoit que finalement par rapport à l'épargne nette que vous annoncez, on a la colonne dépenses qui sera plus importante que la colonne recette. Moi je tiens à le préciser. C'est quelque part un peu le résultat de votre gestion. Et malgré vos promesses pour moi cela annonce un avenir plus qu'incertain sur la stabilité de la pression fiscale.

**Mr Le Maire : Je vous rappelle que le CA n'a pas été voté !**

Mme Lucchini : Oui non mais lorsque vous avez un budget

**Mr Le Maire : Pour répondre à « vos dotations », les dotations de l'état ont bien baissé de 6%. Mais nous avons des... effectivement le budget primitif 2013 est légèrement inférieur à 2014. Mais il n'y a pas que les dotations de l'état. Il y a la CAF, il y a les subventions etc. et le tout cumulé fait que nous aurons une légère augmentation de ces dotations. Mais les dotations de l'état ont bien baissé de 6% à Rognac comme ailleurs.**

Mme Lucchini : Mais c'est à dire que lorsque je lis le chiffre, vous annoncez : « dotations pour 2013 : 2 133 676 et pour 2014 : 2 137 754 ». C'est les chiffres que vous annoncez moi je ne vois pas les...

**Mr Le Maire : C'est les chiffres que j'annonce sauf que « dotations » c'est écrit au pluriel.**

Mme Lucchini : Oui mais la somme globale, il y a quand même une augmentation de 0,19% et vous annoncez sur la ligne, plus bas, qu'il y a 6% de différence.

**Mr Le Maire : « De dotations de l'état ». Voilà !**

Mme Lucchini : D'accord ! Et en ce qui concerne les reports Mr Le Maire ; Mr Guillaume plutôt ;

**Mr Le Maire : Je suis encore maire jusqu'au 31.**

Mme Lucchini : Je ne vous ai jamais appelé « Mr Le Maire », vous le savez donc excusez-moi. Donc, Mr Guillaume, lorsque vous avez un budget : « dépenses – recettes », bon ! C'est très bien vous me parlez des reports mais enfin en principe on ne s'occupe pas des reports. On fait sur le budget annuel et vous savez très bien là d'après ce que je vous dis on aura du mal à équilibrer entre les dépenses et les recettes. Lorsque vous ajoutez

**Mr Le Maire : Si vous assistez au prochain conseil municipal vous verrez que ce ne sera pas le cas.**

Mme Lucchini : Et bien on verra. Pour l'instant c'est vous qui l'annoncez parce qu'on n'a pas le compte administratif, voilà donc c'est...

**Mr Le Maire : Je peux vous annoncer que vu le travail**

Mme Lucchini : Non ne m'annoncez rien

**Mr Le Maire : Non, non mais je vous annonce ! Pas pour vous mais pour les autres. Je vous annonce que compte tenu du travail de l'équipe et de la personne qui est derrière moi, le résultat est assez conséquent. Et d'ailleurs je tiens à la remercier.**

Mme Lucchini : On a souvent eu vos annonces qui n'ont pas été suivies de faits alors on ne prendra pas ça pour argent comptant.

**Mr Le Maire : Voilà donc, vous mettez le travail de la personne qui a derrière moi en doute !**

Mme Lucchini : Je ne mets pas le travail de la personne

**Mr Le Maire : Et oui !**

Mme Lucchini : Je mets vos affirmations en doute, ce qui n'est pas du tout pareil.

**Mr Le Maire : Bon allez, tu voulais dire quelque chose ?**

Mr Autechaud : Moi au lieu de chercher la petite bête ce que je pense c'est que effectivement, c'est un budget de transition, de fin de mandat, et la nouvelle, la prochaine

équipe fera peut être mieux, peut être moins bien. On verra ! On verra le résultat des élections. Mais donc je n'ai pas grand chose à rajouter par rapport à ce que j'avais déclaré lors de la réunion concernant le budget, voilà ! La seule chose c'est que voilà, l'actualité confirme encore que d'une, la crise ce n'est pas une crise passagère c'est une crise durable. Concernant, parce que j'ai vu des déclarations où l'on disait « ça y'est, c'est passé, 2008 c'est terminé ! Etc. ». Déjà c'est toutes les prévisions de la banque de France. Elle prévoit pour le 1er trimestre de cette année 2014, à peine 0,2% d'augmentation. Ensuite il y a un 2ème chiffre qui est à mon avis alarmant, c'est le nombre de défaillance d'entreprises en France, et encore c'est encore des données provisoires : 62 259, c'est à dire 1,7% de plus que l'année précédente. Ça c'est bien pour montrer que le contexte intervient énormément et que les projets pour notre ville, les conceptions qu'on peut avoir doivent tenir compte de ce contexte. Si on ne tient pas compte du contexte, on se croit dans un monde de bisounours et effectivement on va à la catastrophe voilà ! Et bien j'ai terminé et donc comme on dit « l'austérité », c'est loin d'être la solution et au contraire c'est le problème ! Voilà ! Comme ça ceux qui veulent faire ni d'un côté ni de l'autre et bien voilà il est content du voyage !

Mme Lucchini : Mr Autechaud d'où la nécessité de faire les bons choix !

Mr Autechaud : Pardon ?

Mme Lucchini : D'où la nécessité de faire les bons choix et de bien utiliser l'argent public !

**Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

Mme Lucchini : Ah non nous on s'abstient pas.

**Mr Le Maire : Rapport n°4 : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES. La section, le budget s'est équilibré en dépenses et en recettes : en section de fonctionnement pour 33 556,00 € et en investissement pour 27 508,00 €. Comme toutes les années c'est un budget prévisionnel, puisque nous ne pouvons pas présager du nombre de caveaux qui seront vendus au cours de l'année 2014, surtout que depuis 3-4 ans, nous avons des familles qui nous restituent des caveaux. Donc avant il y avait pratiquement que des ventes. Là, à la demande des familles, nous rachetons des caveaux. Voilà ! Donc on régularisera à la fin de l'année.**

Mme Lucchini : Comment vous expliquez ce phénomène d'ailleurs. C'est des gens qui déménagent ?

**Mr Le Maire : C'est des gens qui déménagent et qui avaient acheté, acquis un caveau il y a 10 ans-20 ans etc. et pour des raisons familiales**

Mr Siméon : Il y a beaucoup d'incinération aussi !

**Mr Le Maire : Voilà ! Ils ont plusieurs caveaux dans la région et comme il y a en gros 50% d'après les statistiques de gens qui souhaitent se faire incinérer, ils n'ont plus l'utilité d'un caveau conséquent. Donc ils nous restituent le caveau. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Rapport n°5 : c'est LE TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014. Le vote des taux d'imposition concerne les trois taxes suivantes : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Donc, aucune augmentation de la pression fiscale n'est nécessaire pour financer les actions inscrites au budget primitif. Donc, je vous propose de reconduire les taxes depuis 10 ans ; on va dire, qui n'ont pas augmentées. Je vous rappelle la taxe d'habitation, c'est 9,88 %, la taxe foncière des propriétés bâties c'est 25,63 % et la foncière non bâtie : 20,22 %. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**



**Rapport n°6 : PARTICIPATION 2014 A LA MISSION LOCALE EST-ETANG DE BERRE. La commune de Rognac adhère à la Mission Locale Est Etang de Berre, partenaire privilégié pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. La mission locale vient de notifier à la ville le montant de la participation communale prévisionnelle pour l'année 2014 qui s'élève à 22507€. Pour mémoire, celle de 2013 s'élevait à 21 641 €. En fait c'est du calcul. Voilà une participation/habitant et un calcul mathématique. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Le rapport n°7: c'est LE VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000€ AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2014. Donc je vous demande d'approuver les subventions supérieures à 23 000 €, comme suit : elles concernent six associations : le Cercle Nautique de Rognac pour 31 500 €, la natation pour 49 053,50 €, le COS : 60 000 €, l'ASR FOOTBALL : 74 000 €, l'ASR GYM TRAMPO pour 31 827 €, et l'ASR BASKET pour 52 500 €. Et de dire que ces crédits sont inscrits au budget communal, bien sûr.**

Mme Lucchini : Moi je souhaiterais avoir quelques explications sur ces subventions. Je voudrais savoir, enfin, je voudrais que vous nous justifiiez un peu les augmentations que l'on peut noter. Je vois que le cercle nautique est passé de 28 500€ à 31 500€, le foot de 69 860 à 74 000€, la gym trampo de 26 000€ à 31 000€ et le basket de 45 000€ à 52 000€. Je vois également que le COS est à 60 000€. Que je sache on avait voté une subvention complémentaire puisque vous nous aviez dit que maintenant le COS englobé les frais de ; je crois de cadeaux ou quoi que ce soit ; donc je ne comprends pas que ce ne soit pas sur le budget primitif parce que là ça n'est pas une subvention exceptionnelle.

**Mr Le Maire : Non mais ça peut faire l'objet d'un budget supplémentaire puisque les cadeaux se seront des cadeaux qui seront distribués en fin d'année en cadeaux de Noël donc...**

Mme Lucchini : Mais lorsqu'on établit un budget au départ, on essaie d'englober les dépenses que l'on sait dès le début. Donc, là vous savez que le COS, effectivement sera certainement à 88 000€ donc je ne vois pas pourquoi vous n'inscrivez que 60 000€ si ce n'est encore peut être de minorer les dépenses.

**Mr Le Maire : Pas du tout ! Les dépenses des associations c'est connu !**

Mme Lucchini : Non ! Je vous parle du COS, je veux dire vous me marquez que 60 000€ alors que vous savez que ça va monter à 88 000€. Lorsque je vous parle de minorer les dépenses, c'est que tout à l'heure je vous disais que justement si nous rajoutions tant de dépenses, nous avons déjà des dépenses qui étaient supérieures aux recettes. Donc là je vois encore ; bon c'est des petites sommes ; mais 28 000€ par ci et 28 000€ par là... lorsqu'on les rajoute ça fait beaucoup de sommes.

**Mr Le Maire : Oui sauf que le COS n'ayant pas déposé de dossier dans les temps, on leur a avancé pour leur fonctionnement.**

Mme Lucchini : D'accord ! Le COS n'a pas déposé le dossier dans les temps.

**Mr Laroche : Voilà si vous voulez je vais vous répondre concernant les associations sportives.**

Mme Lucchini : Oui !

**Mr Laroche : Concernant le basket effectivement, la gym trampo, football, natation il y a une augmentation. Le basket provient du fait que cette année, ils sont allés, ils participent à un championnat de France. Et qu'ils sont allés, ce n'était pas prévu l'année dernière lorsque nous avons voté le budget ; ils sont allés à 14 jouer contre Bastia. Donc,**

**ça a fait des frais beaucoup plus importants d'une part, et 2ème point il y a obligation dans la participation à un championnat de France de proposer si vous voulez une collation au club qui vient participer à une compétition. Et 3ème point, il y a les jeunes minimes qui participent au championnat de France minime. Cette année la mise si je peux m'exprimer ainsi était de 2 540€ et pour l'année qui vient, elle sera de 4000€ donc il y a une petite augmentation au niveau des subventions. Concernant,**

Mme Lucchini : D'accord ! Alors si je peux me permettre

**Mr Laroche : Je termine comme ça après vous vous permettrez ce que vous voudrez.**

Mme Lucchini : Excusez-moi !

**Mr Laroche : Concernant la gym trampo, c'est un problème qu'il y a malheureusement avec Mme, enfin leurs anciennes entraîneurs. Il y a un problème juridique qui est en jeu. Donc il y a malheureusement des frais suite à un accident du travail qui sont assez importants. Qui dit « frais importants », dit « avocat, prud'hommes, etc. donc il y a des frais supplémentaires. Concernant le football ! Le football il y a une augmentation au niveau des frais d'arbitre car jusqu'à maintenant le foot salle était un club, une section indépendante, qui s'est rattachée à l'association sportive de football. De ce fait il y a 1500€ de plus au niveau des frais d'arbitrage. Ensuite, concernant le tournoi international qu'ils font toutes les années, il y a obligation d'hébergement, sachant que malheureusement, le château ne sera malheureusement pas disponible pour pouvoir héberger les adversaires.**

Mme Lucchini : D'accord, alors vous m'avez englobé un peu tout le monde mais je vais différencier les différentes sections parce que il y en a où se sont des augmentations qui sont récurrentes puisque je veux dire c'est un mode de fonctionnement. Vous parlez des arbitres, c'est quelque chose qui chaque année va s'imposer.

**Mr Laroche : Oui mais il y a plus puisque ce n'était pas récurrent puisque c'est un apport supplémentaire malheureusement avec le foot salle qui jusqu'à maintenant les arbitres n'étaient pas payés et qu'à partir de la saison qui vient**

Mme Lucchini : Oui !

**Mr Laroche : Voilà !**

Mme Lucchini : Mais ça va perdurer.

**Mr Laroche : Après ça va perdurer.**

Mme Lucchini : Voilà là c'est quelque chose qui va perdurer c'est normal que ça rentre dans le cadre de la subvention. En revanche, lorsque vous me parlez de basket, c'est pour ça que je voulais un peu vous interrompre parce qu'après c'est difficile pour se rappeler de tout ce que vous avez pu expliquer.

**Mr Laroche : Non vous avez une bonne mémoire.**

Mme Lucchini : Pas toujours non. Au niveau du basket vous m'avez dit que c'était une manifestation un peu exceptionnelle et vous avez dit qu'ils avaient fait un match

**Mr Laroche : Non, non je vous ai dit, ils participent à un championnat de France, et à l'époque de l'année où l'on vente les subventions, voire les subventions exceptionnelles, on n'a pas encore le tableau des compétitions et cette année c'est tombé qu'ils ont un match en Corse. En Corse c'est 3 000€ de plus qui n'était pas prévu si vous voulez dans le budget. C'est exceptionnel de se déplacer en Corse. Voilà !**

Mme Lucchini : Oui ! Non mais c'était pour savoir s'il fallait la laisser dans une subvention de fonctionnement.

**Mr Laroche : J'ai bien peur que justement, vu que le club**

Mme Lucchini : Ça soit reconduit !

**Mr Laroche : Et oui, vu que la Corse, enfin Furiani se maintenait aussi donc de ce fait comme Rognac va rester en championnat de France de 3ème division, j'ai bien peur qu'effectivement on aille en Corse encore.**

Mme Lucchini : D'accord, et le 3ème point. Excusez-moi, j'ai peut être pas retenu, ou peut être ne l'avez-vous pas expliqué ; je sais plus ; le cercle nautique donc nous sommes passés de 28 000€ à

**Mr Laroche : Alors le cercle nautique, il y a toute une réorganisation au niveau du cercle. A savoir que un Mr Nussbaum a quitté, vous le savez !**

Mme Lucchini : Oui !

**Mr Laroche : ... a quitté ce club et ça va permettre ; Mr Nussbaum était à temps complet ; ça va permettre pendant les périodes fortes de l'utilisation de la section, d'avoir non pas 2 personnes au niveau de la sécurité mais d'avoir une 3ème personne pour quelques semaines supplémentaires. Donc de ce fait il y aura 3 personnes responsables sur l'eau qu'il n'y avait pas jusqu'à maintenant.**

Mme Lucchini : C'est pour répondre à des normes ou c'est...

**Mr Laroche : C'est une question, il y a les normes certainement mais il y a aussi une question de sécurité. D'abord ils ne mettent pas du monde sur l'eau pour le plaisir. Il y a quand même une sécurité à avoir.**

Mme Lucchini : Oui je comprends mais ce que j'essaye de comprendre c'est pourquoi avant nous ne l'avions pas fait puisque nous n'avions que 2 personnes et aujourd'hui ?

**Mr Laroche : Et bien parce que ; vous savez je ne suis pas quand même au fait de toutes les normes qu'il peut y avoir au niveau mer mais certainement que il a nécessité et la sécurité il faut qu'il y ait 2 personnes. Ça permet d'avoir 2 personnes sur l'eau et une personne qui est en haut et qui peut surveiller exactement comment se passe les choses.**

**Mr Le Maire : Comme dans chaque piscine !**

Mme Lucchini : Ok merci !

**Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**VOTE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES – ANNEE 2014. Dans le même ordre d'idées, je vous propose donc des subventions exceptionnelles pour des semelles usées pour un montant de 4 000 €. Pour la reconduction de la course des falaises de Rognac qui a été un succès. Pour le cercle Nautique de Rognac pour les activités scolaires de 20 800 €. Pour le comité de Jumelage qui fêtera cette année le 40ème Anniversaire pour 25 750 €. Pour Coupo Santo pour la Crèche vivante, pour l'ensemble à vents du Lacydon pour un projet culturel pour 1500€ et pour les Peintres du vieux moulin (Soutien pour 3 projets) à hauteur de 1 050 €.**

Mme Lucchini : Là aussi je vais poser quelques questions. « Semelles usées », je crois que c'est à peu près la même somme qui avait été mise l'année dernière ?

**Mr Le Maire : Un peu moins !**

Mme Lucchini : Un peu moins que l'année dernière ?

**Mr Le Maire : Oui !**

Mme Lucchini : D'accord !

**Mr Laroche : C'est parce qu'ils attendent des recettes supplémentaires, c'est à dire au lieu d'avoir 400 coureurs, ils en espèrent 600 cette année, donc ça fera automatiquement des rentrées supplémentaires.**

Mme Lucchini : Le cercle nautique de Rognac, excusez-moi mais je n'ai pas eu le temps de sortir le dossier de l'année dernière, est-ce qu'on est à peu près dans les mêmes sommes qui ont été données.

**Mr Le Maire : Oui !**

Mme Lucchini : Oui ? Ok ! J'aurais aimé avoir un peu des précisions sur ce que le comité de jumelage envisage pour 25 000€, 25 750€ parce que ce n'est quand même pas une petite somme. La crèche vivante aussi j'ai été étonnée de la voir parce que d'habitude c'est quelque chose qui se fait chaque année. Pourquoi l'a-t-on mise en subvention exceptionnelle ? Et puis que vous nous détaillez un peu aussi les autres projets parce que ça n'est pas des petites sommes : 1500€ et 1050€ c'est quand même bien de savoir.

**Mme Giannarelli : Alors on va les prendre dans l'ordre. En ce qui concerne le comité de jumelage, c'est le 40ème anniversaire, donc nous recevons un groupe d'allemands qui vont venir pour re-signer avec le Maire. Qui vont venir rejoindre Mr, enfin qui rejoindra le maire qui sera élu à ce moment là. Donc pour signer la charte de nouveau.**

Mme Lucchini : C'est toujours le même maire d'ailleurs ?

**Mme Giannarelli : Actuellement oui ! Enfin non ! Je suis désolée ! Ce n'est plus, il va y avoir des élections donc ce sera peut-être le même maire, peut être ce sera un autre. Mais ils vont avoir des élections également en même temps donc voilà.**

Mr Autechaud : Donc ça fait qu'on ne sait pas qui...

**Mme Giannarelli : Donc on ne sait pas non ! Donc si vous voulez le comité jumelage a préparé un budget à son habitude où l'on reçoit les allemands, où l'on a des bus pour les amener visiter. On va leur faire visiter le MUSEM puisqu'ils n'ont pas eu l'occasion de le voir. Donc on va les amener voir différentes programmations culturelles pendant leur séjour plus la soirée officielle, plus la soirée de la charte aussi et donc tout ça est incorporé dedans. En considérant que nous allons peut-être avoir un bus d'allemands, mais pour cela il y a quand même les français qui les reçoivent aussi donc on doit quand même tenir compte d'à peu près 200-250 à 300 personnes, voilà.**

Mme Lucchini : Il est prévu ensuite que partions là-bas ?

**Mme Giannarelli : Oui bien sûr ! Vous savez toujours qu'on reçoit les allemands l'année 14 et on y va l'année 15 qui suit. Donc ce sera en 2015 où le comité jumelage et ceux qui voudront aller rencontrer les allemands, ces sera très bien, voilà. Ensuite pour la Coupo Santo, je ne sais pas si vous vous rappelez mais jusqu'à présent, nous fonctionnons depuis maintenant près de 2 ans en budget différent. C'est à dire qu'on fait un budget de fonctionnement en fonction des 30€,**

Mme Lucchini : 30€ oui.

**Mme Giannarelli : Voilà et après on vote, on prend un budget exceptionnel pour des projets culturels de la somme qui était... voilà. Et bien ça fait partie les 1250€ de Coupo Santo font partie de ces projets culturels.**

Mme Lucchini : L'année dernière ça y était ?

**Mme Giannarelli : Ça y était déjà oui !**

Mme Lucchini : Et l'ensemble à vent ?

**Mme Giannarelli : Et l'ensemble à vent du Lacydon, étant donné que nous avons fait la même chose l'année dernière, étant donné qu'il n'avait qu'un seul adhérent rognacais, on a décidé de faire uniquement des projets culturels parce qu'on n'allait pas lui donner juste 30€, c'était un peu ridicule.**

Mme Lucchini : Qu'est ce qu'on peut englober dans le projet culturel ? Moi c'est ce qui m'intéresse.

**Mme Giannarelli : Et bien par exemple, ce que vous englobez c'est une manifestation que propose la commune comme vous achèteriez une prestation à part que c'est les associations qui les proposent. Donc elles proposent ces prestations et on achète ces prestations en subventionnant mais en partie. C'est une participation.**

Mme Lucchini : Pour l'ensemble à vent du Lacydon, on va faire une ou deux manifestations que vous allez payer 1500€ ?

**Mme Giannarelli : Oui c'est ça tout à fait !**

Mme Lucchini : Ok !

**Mme Giannarelli : C'est comme d'habitude. C'est exactement le même montant que l'on donnait avant en fonctionnement. Si vous voulez c'était compris dedans. Mais là, la différence c'est que s'ils ne font pas leur manifestation pour une raison ou pour une autre on peut récupérer cet argent. A l'époque ça ne pouvait pas se faire en fonctionnement.**

Mme Lucchini : C'est des partenariats que vous faites avec les associations pour pouvoir faire une manifestation sur la ville ?

**Mme Giannarelli : Oui mais je veux dire par rapport à la subvention de fonctionnement qui était avant, si vous voulez, on leur donnait la somme, c'était exactement le même montant mais on n'avait plus aucun droit de regard si la manifestation ne se faisait pas.**

Mme Lucchini : « Ensemble à vent du Lacydon » très bien ! Et les peintres du vieux moulin ?

**Mme Giannarelli : Et les peintres du vieux moulin, alors il y a comme l'année dernière, c'est les mêmes choses : une entrée au musée, des aides à participer à des visites de musées donc on paye une participation sur les entrées. Il y a une participation sur l'exposition qu'ils font à la bergerie. Et de mémoire ; excusez-moi ; je n'ai pas le 3ème, ah oui ! Ils ont un peintre qui vient leur permettre de faire des cours, et si vous voulez pour s'améliorer dans la technique picturale. Donc les participants payent une partie et nous nous aidons à participer un peu. Voilà.**

Mme Lucchini : D'accord ! Merci !

**Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Rapport n°9 : CONVENTION DE FINANCEMENT A.V.E. CAF (aide aux vacances enfants).** La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône contribue au financement des séjours en accueils collectifs de vacances pour les enfants des familles bénéficiant de l'Aide aux Vacances Enfants. Cette participation est déterminée par le quotient familial et le nombre de jours du séjour. Elle varie entre 3,00 € et 9,00 € par jour et par enfant, sans changement par rapport à l'année dernière. Donc je vous propose de reconduire, de signer une nouvelle convention avec la CAF pour l'année prochaine. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !

**Rapport n°10 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAF MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES ALSH MUNICIPaux.** Nous avons déjà passé l'année dernière pour un enfant qui fréquentait la crèche une convention avec un organisme autre que la MSA en l'occurrence. Cette année nous avons un enfant dont les parents sont des marins ; ou le père tout au moins ; et il faut passer une convention avec cette structure pour pouvoir avoir cette aide. Donc je vous demande d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la CAF Maritime et les ALSH. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Rapport n°11 : AUTORISATION DE MARTELAGE. Mr Straudo.**

**Mr Straudo :** Le syndicat du massif de l'Arbois lance un marché de travaux relatif à l'éclaircie DFCI prévue dans le Vallon de Malaga à Rognac. Sont concernées par les travaux, les parcelles que vous retrouvez sur le schéma. C'est au dessus des tennis et la commune de Vitrolles. Donc, la parcelle qui doit être éclaircie fait 1,3ha. Sachant que les tours des autres parcelles sont déjà éclaircies. Donc, nous devons délibérer afin d'autoriser l'ONF à procéder pour le compte de la commune au martelage de cette parcelle. Le martelage c'est le marquage des arbres qui doivent être abattus. Donc je vous l'ai dit c'est entre les terrains de tennis et la Plantade. Donc il est proposé au CM d'autoriser l'ONF pour procéder au martelage.

**Mr Le Maire :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !

**Rapport n°12 : VENTE DE LA PARCELLE AI N°150 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DJELALI BOUKHLIFA.** Donc, Monsieur et Madame Djelali BOUKHLIFA ont sollicité la Commune de Rognac pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AI n°150 située dans le quartier de La Grande Bastide, pour une superficie d'environ 171 m<sup>2</sup>, par courrier du 31/01/2014. Ainsi les futurs acquéreurs souhaitent ainsi régulariser leur occupation de cette parcelle communale. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession. Sachant que France Domaine a estimé le 16/01/2014, à 32 000 € HT, soit environ 187,10 €/m<sup>2</sup>, la cession de cette emprise foncière. Donc, il convient de procéder à cette cession par acte notarié. Donc je vous demande de m'autoriser à signer les actes et documents à intervenir, de dire que les actes de mutation seront à la charge de l'acquéreur, et de dire que les recettes correspondantes à la vente seront inscrites au budget communal.

Mme Lucchini : C'est juste devant l'école ?

**Mr Le Maire :** Enfin devant, plus bas que l'école.

Mme Lucchini : Est-ce que c'est là que l'on gare le camion pizza ?

**Mr Le Maire :** Non !

Mme Lucchini : Non je ne parle pas du camion pizza en bas. Je parle lorsqu'il rentre chez lui.

**Mr Le Maire :** Oui, non ! Il ne peut pas se garer, il a déjà pris possession. C'est clôturé.

Mme Lucchini : Donc la famille BOUKHLIFA régularise en direct ? Ils l'occupent déjà ?

**Mr Le Maire : Un terrain que son prédécesseur occupé déjà. Oui. Quand il a acquis le terrain,**

Mme Lucchini : C'est clôturé et tout alors ?

**Mr Le Maire : Oui ! C'est clôturé, pardon ?**

Mr Siméon : Ça date de...

**Mr Le Maire : Oui, oui !**

Mr Siméon : Quand il a acheté il n'a pas été embêté ?

**Mr Le Maire : Pardon ?**

Mr Siméon : Quand il a acheté il n'a pas été embêté ?

**Mr Le Maire : Il a acheté la parcelle n° tant et se sont vus sur le terrain en disant : « ça va de là à là etc. », il n'a pas fait mesurer lui. Ça a 30 ans ça.**

Mr Siméon : Oui je sais.

**Mr Le Maire : C'est son, c'est même pas son prédécesseur, c'est celui qui était encore avant que...**

Mme Lucchini : Et c'est nous qui lui avons demandé de régulariser alors ?

**Mr Le Maire : Oui !**

Mme Lucchini : Oui d'accord ! Parce que s'il utilisait depuis 30 ans sans qu'on ne lui demande rien, je ne pense qu'il est été demandeur auprès de vous.

**Mr Le Maire : C'est à dire qu'il a envisagé, il a mis sa maison en vente, donc le notaire s'est rendu sur place et a constaté que le terrain à vue de nez, comme ça paraissait plus grand que ce qui était prévu. Donc il est venu se renseigner au service urbanisme et a vu que la parcelle ; je ne l'ai pas le numéro de sa parcelle propre ; ça doit être 149 ou 150**

Mme Lucchini : Oui il a vu qu'il ne pouvait pas vendre un morceau de terrain qui ne lui appartenait pas.

**Mr Le Maire : « Qui ne lui appartenait pas » !**

Mme Lucchini : Et nous on le sait depuis 30 ans et on n'a pas régularisé avant ?

**Mr Le Maire : Mais on ne le sait pas depuis 30 ans on le sait depuis que le notaire a,**

Mme Lucchini : Depuis juste là. Ok ! D'accord !

**Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Rapport n°13 : VENTE DE LA PARCELLE BO N°11 AU PROFIT DU GROUPE LED 3. Alors là je vais vous lire parce que c'est...**

**Mme Caillol : Compliqué !**

**Mr Le Maire : Pas « compliqué » mais je voudrais que vous sachiez,**

**Mme Caillol : Que ce soit clair !**

**Mr Le Maire :** La ville de Rognac procède à la mise en vente de la parcelle cadastrée BO n°11, au bord de la RD 113, 13340 Rognac, pour une superficie de 5 205 m<sup>2</sup> et sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 85 m<sup>2</sup>. Le Département France Domaine a estimé, le 27 juin 2013, à 210 000 € HT, soit environ 40 €/m<sup>2</sup>, la cession de cette emprise foncière. La Commune de Rognac a diffusé sur son site Internet un appel à projets le 22 novembre 2013, cela afin de recueillir des propositions en cohérence avec les activités économiques déjà présentes dans cette zone de Rognac. Ainsi, dans cet appel à projets, la Ville de Rognac a défini différents critères de sélection (financiers, techniques, environnementaux, architecturaux et urbanistiques,) vous avez le détail en annexe. Les projets devaient être remis complets avant le 6 janvier 2014, en main propre, par courrier ou par mail. Quatre projets ont été déposés dans les délais impartis. Le premier projet a été reçu par courrier le 26 décembre 2013, il est porté par l'EURL Wolf Développement. Il s'agit de la création d'un parc d'entreprises multimarques et multifonctionnalités (Automobile, alimentaire, restauration, vêtements et accessoires). Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 40 € le m<sup>2</sup> soit 208 200 € ce qui est inférieur au prix des Domaines, l'offre est donc irrecevable. Le deuxième projet a été reçu par courrier le 31 décembre 2013, il est porté par la SARL Moto Payan. Il s'agit du déménagement de l'activité de cette entreprise déjà présente sur la commune. En l'état ce projet doit être corrigé car il reçoit du public dans la zone de danger. Devant cette propriété, entre la propriété et la RD13 il y a un pipe-line qui passe. Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 260 000 €, ce qui est inférieur au prix minimum envisagé par la Ville dans son appel à projets. Je vous rappelle que cet appel à projets était à 285 000 €. Le troisième projet a été reçu par mail le 3 janvier 2014, il est porté par le Groupe Nexity avec sa filiale Ywood Business (construction de commerces et bureaux en bois). Il est constitué par un programme de deux bâtiments avec des commerces en rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La servitude pipe-line a été prise en considération et la démarche environnementale est forte (utilisation du bois, mise en place de la RT 2012 moins 10 %). Le prix proposé par ce pétitionnaire est de 280 000 €, ce qui est légèrement inférieur au prix envisagé par la Ville dans son appel à projets. Le quatrième projet a aussi été reçu par mail le 3 janvier 2014, il est porté par le Groupe LED 3 située à Velaux. Il s'agit d'une société d'éclairage public et d'éclairage d'entreprise (intérieur et extérieur, essentiellement à base de Led). Cet acquéreur souhaite y implanter le siège social de son entreprise et un entrepôt. La démarche environnementale appliquée au projet est une démarche HQE (haute qualité environnement). Les espaces verts sur le terrain seront traités de manière qualitative en prenant en compte les pipe-lines présents. Le projet sera la vitrine du Groupe LED 3 (avec démonstration de ses produits d'éclairage interne et externe) ce qui laisse présager une mise en valeur de l'entrée de notre ville. De plus, l'entreprise envisage de recruter une trentaine de salariés dans le bassin rognacais à travers la réalisation de ce projet. Le prix proposé est de 300 000 €. Au regard des éléments précédents, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession en faveur du Groupe LED 3 proposant un prix de 300 000 € net vendeur. Il conviendra donc de procéder à cette cession par acte notarié. D'approuver la vente de la parcelle BO n°11, pour une superficie de 5 205 m<sup>2</sup> au Groupe LED 3 pour un prix de 300 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et de dire que l'acte de mutation ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, et que les recettes seront inscrites au budget bien sûr.

Mme Lucchini : Ce terrain ce n'était pas celui qui était convoité par l'association pour faire un projet ?

**Mr Le Maire :** Si !

Mme Lucchini : Et vous avez décidé de,

**Mr Le Maire :** Il y a un autre projet avec le conservatoire du littoral sur les terrains du conservatoire du littoral.



Mme Lucchini : Et ça en est où ?

**Mr Le Maire : Il y a eu une réunion la semaine dernière. Voilà, la balle est dans le camp du conservatoire du littoral.**

Mme Lucchini : Ça veut dire que si ça n'aboutit de l'autre côté ce terrain n'aura plus aucune possibilité ?

**Mr Le Maire : L'inconvénient de ce terrain, c'est que c'est un terrain industriel.**

Mme Lucchini : Oui mais enfin dans son étude il a pensé que il pouvait s'en accommoder très bien puisque ils vous en ont fait la demande, pour pouvoir l'avoir. Je veux dire ce ne sont pas des amateurs, ils savent quand même, enfin s'ils vous ont demandé ce terrain c'est qu'ils pensaient pouvoir l'exploiter dans de bonnes conditions pour faire les commodités qu'ils souhaitaient.

**Mr Le Maire : Oui, ils avaient fait un projet colossal, je pense qu'il n'était pas vivable.**

Mme Lucchini : Vous pensez que le même projet va être vivable ?

**Mr Le Maire : Si c'est subventionné par le conseil général ça change tout !**

Mme Lucchini : D'accord ! Enfin moi, là dessus on s'abstient ! On préfère parce que c'est,

**Mr Le Maire : Je vous signale qu'il y a 30 emplois à la clef !**

Mme Lucchini : Oui « 30 emplois » ! Je vais vous expliquer, ça c'est encore hypothétique. Je n'en suis pas du tout certaine.

**Mr Le Maire : Qui est contre ?**

Mme Lucchini : Si vous permettez je peux terminer ? Peut être que vous ayez envie de faire vite ? Donc je disais, c'est hypothétique les 30 emplois. En revanche je trouvais qu'essayer d'exploiter une rive de l'étang de Berre, c'est quand même quelque chose qui est important. C'est dommage peut être de se priver d'un projet qui va dans ce sens là. Voilà donc nous nous abstiendrons dans ce sens là.

**Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci !**

**Je vais terminer donc. Mesdames, Messieurs, Mes chers amis, Pour cette dernière séance du Conseil Municipal du mandat et pour conclure cette séance, permettez-moi d'adresser à l'ensemble de l'assemblée, un message d'estime et un message de reconnaissance. Durant six années intenses, le cœur de notre démocratie locale a battu dans cette salle d'honneur, qui a incarné en quelque sorte, la légitimité municipale. En démocratie, la première chose qui compte, c'est de tenir les engagements que l'on a pris. En 2008, avec mon équipe, nous avons été élus sur un projet que nous avons mis en œuvre malgré une conjoncture financière difficile qui a concentré toutes nos énergies. Alors on peut être pour ou contre les projets que nous avons menés. On peut les juger trop ambitieux ou on peut, au contraire, les juger trop modestes, mais personne ne peut dire que nous n'avons pas agi avec sincérité, et avec la volonté de répondre à l'intérêt communal. J'ai la conviction que nous avons posé les fondations d'une cité plus moderne et plus réaliste face à l'avenir. J'ai la conviction que face à un contexte économique et financier particulièrement difficile, nos réponses ont été adaptées et justes, en n'augmentant pas, par exemple, la pression fiscale, en introduisant de l'équité dans notre politique tarifaire ou encore, en maintenant un endettement 0 pour ne pas obérer l'avenir.**

Mme Lucchini : Et en vendant le patrimoine.

**Mr Le Maire : Mais la démocratie commande aussi d'élargir les espaces de liberté et de dialogue, et loin des caricatures,**

Mme Lucchini : En censurant l'opposition !

**Mr Le Maire : Je vous en prie !**

Mme Lucchini : Non mais vous faites une déclaration de politique

**Mr Le Maire : Je fais une déclaration, vous ferez un commentaire si vous le voulez après. Ayez au moins la politesse de respecter la parole.**

Mme Lucchini : La politesse ce serait de ne pas gruger cette assemblée !

**Mr Le Maire : Mais la démocratie commande aussi d'élargir les espaces de liberté et de dialogue, et loin des caricatures, nous avons donné des pouvoirs renforcés aux conseillers municipaux : avec l'introduction notamment des questions écrites et orales et la non limitation du temps de parole Mme Lucchini ! Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers de la Majorité, si je peux me tourner un instant vers vous, je voudrais vous dire que depuis 2008, votre confiance fut ma plus belle récompense. Issu de vos rangs, je mesure le prix de votre engagement ; vous n'avez jamais fait défaut malgré certaines attitudes d'une certaine frange de l'opposition dont on peut dire que, l'intransigeance ne fut pas la meilleure des conseillères.**

Mme Lucchini : Vous vous moquez du monde Mr Guillaume !

**Mr Le Maire : Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant nous retrouver sur le terrain**

Mme Lucchini : Arrêtez de lire le papier !

**Mr Le Maire : Taisez-vous !**

Mme Lucchini : Mais attendez ! Vous ne croyez quand même pas qu'on va accepter que vous disiez ce tissu de mensonges quand même !

**Mr Le Maire : Mais je ne vous demande pas de l'accepter madame !**

Mme Lucchini : Mais arrêtez mais je veux dire mais c'est honteux !

**Mr Le Maire : Nous allons maintenant nous retrouver sur le terrain pour le grand rendez-vous de la démocratie que sont les élections municipales.**

Mme Lucchini : C'est honteux !

**Mr Le Maire : Permettez-moi simplement, en cet instant si singulier, de vous dire du fond du cœur : merci ! Et de vous convier au verre de l'amitié. Merci à vous tous !!! Voilà ! Un instant je vous rappelle que les documents liés à l'adoption des budgets primitifs sont à signer obligatoirement par tous les membres présents.**